



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 Juin 2015

Membres du Conseil Municipal présents :

Alfred INGWEILER, Maire

Mme Michèle PARISOT épouse MULLER, M. François SCHNELL, Adjoints

M. Jacky KUNTZ, Mme Francine BOUTY, M. Richard ROBERT, Mme Sonia FROHN, M. Claude STRINTZ,

M. Stéphane POUVIL, M. Nicolas STEPHAN, Mme Myriam VIX, M. Patrick BLANCHONG.

Absents excusés : M. Gilbert KUNTZ, Mme Isabelle BATISTA et Mme Eliane GASTEBOIS

M. Le Maire salue l'assemblée et le public présent et remercie :

- M. Gérard ARON pour la mise en place du nouveau banc sur le chemin dit LANDSTRASSE ainsi que pour la restauration du banc, impasse des carrières, avec l'aide de l'ouvrier communal. L'inauguration de ce nouveau banc ainsi que les 200 ans du marronnier seront célébrés à la rentrée.

- L'équipe de la bibliothèque pour l'organisation des animations thématiques « les orchidées et les roses ».

2015.06.01 - Désignation du secrétaire de séance :

M. François SCHNELL a été désigné secrétaire de séance.

2015.06.02.- Approbation du compte-rendu de la séance du 29 Mai 2015 :

Le compte-rendu de la séance du 29 Mai 2015, est **accepté à l'unanimité des membres présents.**

2015.06.03.-Evolution Patrimoniale:

M. Le Maire fait le point sur différents bâtiments du patrimoine communal. Il explique qu'il serait opportun de mettre en vente certains biens immobiliers qui sont laissés à l'abandon et engendrent des frais d'entretien pour la commune.

Un tour de table a été fait bâtiment par bâtiment :

- **LE RAPPE** : Fait partie intégrante de la mémoire du village, mais le bâtiment actuel n'a plus d'utilité. Les conseillers sont tous unanimes sur le fait que le laisser « vieillir » ou le rénover n'est pas la bonne



solution et qu'il faut donc envisager de le céder.

- Terrains près du cimetière : La commune est propriétaire de terrains près du cimetière. Il s'agit de terrains qu'on pourrait rendre constructibles tout en veillant à la possibilité d'extension du cimetière et à la conservation d'un chemin d'accès.

- HISSELE : La réflexion a aussi été menée sur le sort du HISSELE. Globalement l'ensemble des conseillers estiment qu'il faudrait pouvoir trouver une solution qui permette de conserver la maison dans sa forme actuelle et d'en faire un gîte. Aucune décision n'ayant pu être prise, la question du devenir de cette bâtisse reste en suspens pour l'heure.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

-d'autoriser M. Le Maire à entreprendre des démarches pour vendre le Rappe.

-d'autoriser M. Le Maire à entreprendre les démarches pour consolider la maîtrise foncière des terrains sis section 4 NIEDENHAUS et de faire procéder au relevé topographique.

Indépendamment des affaires ci-dessus, M le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi d'une demande de M. Roland ARNOLD qui souhaite acquérir la parcelle 397 section 04 d'une contenance de 1,94 are appartenant à la commune et jouxtant sa propriété.

Le prix de vente constaté pour ce type de terrain est de 1982 € l'are. (vente Brun rue des prés , vente Gallheger et Kuster rue neuve à titre d'exemples.)

La vente pourra se faire par acte administratif évitant à l'acquéreur de payer des frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-décide à l'unanimité des membres présents de céder la parcelle 397 section 04 d'une contenance de 1,94 ares au prix de 1982 € l'are soit 3845 euros

-Autorise Mme MULLER PARISOT Michèle, adjointe au maire de signer l'acte administratif.

2015.06.04.- Plan Local d'Urbanisme :

M. Le Maire rappelle que le Pos vient à échéance et que la nouvelle loi exige que pour passer à un PLU (Plan Local d'Urbanisme) il faut un engagement avant le 31.12.2015. Il explique que cet engagement peut se faire pour un PLU ou un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Il explique aussi les conséquences sur l'aménagement du territoire de la commune si aucun engagement n'est pris avant la date limite.



2015.06.05.- Travaux d'Accessibilité aux bâtiments recevant du public pour les personnes à mobilité réduite :

M. le Maire rappelle que les collectivités locales doivent respecter l'agenda de mise aux normes pour l'accès aux bâtiments publics des personnes à mobilité réduite.

Des travaux ont déjà été réalisés. Les travaux suivants restent à faire :

- mise à niveau de la cour de l'école
- mise à niveau de l'accès à la bibliothèque
- mise à niveau de l'accès à l'église
- mise en place d'une rampe d'accès devant la maison 78

M. Le Maire explique les démarches entreprises pour l'obtention de subventions. Il a ainsi obtenu un engagement de Mme KELLER Sénatrice pour un montant de 3400 € au titre de la réserve parlementaire sénatoriale. L'Etat participe aussi au financement de ces opérations à hauteur de 35 % (au titre de la DTR -dotation territoriale rurale-)

François SCHNELL Adjoint présente les différents travaux et les différents devis :

MAISON 78 : Mise en place d'un garde-corps sur rampe → 2848 € HT (ETS OHLMANN)

BIBLIOTHEQUE : Réalisation d'une rampe d'accès → 920 € HT (ETS PINTO)

EGLISE : Réalisation d'une rampe d'accès → 2177 € HT (ETS PINTO)

ECOLE : Création accès handicapés aux salles de classe → 3900 € HT (ETS PINTO)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de faire réaliser les travaux décrits ci-dessus pour la mise aux normes pour l'accès des personnes à mobilité réduite

- de retenir les entreprises également décrites ci-dessus.

- autorise M le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir le versement des subventions

2015.06.06.- Festivités du 13 Juillet :

M. Le Maire expose qu'en accord avec les associations locales il a été décidé d'abandonner le traditionnel banquet et de renouer avec le défilé de la Batterie-Fanfare.

Pour soutenir les deux associations organisatrices, la commune leur versera 400 euros. Elle financera



également le Feu d'artifice ainsi que l'orchestre. La commune offrira un pot à l'ensemble des concitoyens au stade du FRohnberg après le dépôt de gerbe au cimetière.

2015.06.07.- Commission locale SDEA :

Le rapport d'activités et le rapport financier ont été transmis à chaque conseiller. Ces rapports n'apportent pas de remarques particulières.

2015.06.08.-Délégations du Maire :

- Chasse : Les nouvelles conventions ont été signées.
- Visite salles avec la CAUE : SINGRIST, REUTENBOURG, NEUGARTHEIM, GOTTENHOUSE.
- Relevé Topographique fait par M. CARBIENER pour la salle communale terminé.
- ONF : Réunion pour l'aménagement de la forêt indivise DOSSENHEIM-ERNOLSHEIM, établissement d'un plan sur 20 ans. La forêt compte 10 ha et cet aménagement sera un projet écologique et non destiné à la production.
- Les jurys d'assises pour 2016 ont été tirés au sort mardi 23.06.
- Droit de préemption abandonné pour la Section P N°681 au Liegacker (lotissement)

2015.06.09.- Rapport des commissions :

- COMMISSION SCOLAIRE : Réunion le 12 Juin pour la rentrée 2015. 110 élèves contre 115 pour 2014 sont inscrits pour le moment. Le principal thème abordé était la SECURITE. Des directives en cas de retard seront transmises aux parents. Les cycles vont également changer :

Cycle 1 : Maternelle

Cycle 2 : CP, CE1, CE2

Cycle 3 : CM1, CM2, 6^{ème}

Différentes actions seront menées pour la prochaine rentrée, autour du thème des « INCIVILITES »

- COMMISSION SECURITE : Mme Michèle PARISOT épouse MULLER a contacté l'entreprise qui a réalisé le ZEBRA pour la mise en place d'un écriteau devant l'arrêt de bus de l'école, évoquant une interdiction de stationner avec PLAGE HORAIRES. Cette mise en place de plage horaire n'est pas réglementaire, car la place doit être uniquement réservée au bus. Aussi, pendant les horaires autorisés, la commune serait responsable, en cas d'accident sur les véhicules stationnés.

Par ailleurs, il a été évoqué le changement de place de l'arrêt de bus pour les départs du matin et de l'après-midi. La rue de Monswiller semble plus adaptée, Mme Michèle PARISOT épouse MULLER a pris



contact avec le Conseil Départemental. Un dossier devra être monté pour qu'une étude puisse être faite.

Une réunion de mise au point devra être prévue prochainement.

- COMMISSION FLEURISSEMENT : Les membres de la commission ont fait le tour du village et retenu 3 maisons pour le concours du fleurissement communal. Par ailleurs le Jury Départemental pour le concours « Villages Fleuris » se rendra à Ernolsheim le 2 juillet 2015.

2015.06.10.- Divers :

- Route départementale D219: le revêtement a été réalisé. Cependant cette route est jugée dangereuse par les Conseillers vu l'absence de marquage et la hauteur des bas-côtés. Un accident impliquant un habitant d'Ernolsheim s'étant produit récemment, le Conseil demande à M. le Maire de saisir le CD67.

- Le banc situé devant la propriété de Mme HAMMAN sise rue des vergers sera enlevé, les riverains ont manifesté leur accord.

- Les travaux de plantation de la rue des vergers seront réceptionnés mercredi 1^{er} Juillet.

- Mme Sonia FROHN fait part des réclamations qu'elle a eues pour les places de stationnement près du restaurant de la couronne. Les automobilistes n'ont pas une bonne visibilité. M. Le Maire répète que la mesure a été prise pour protéger les piétons en laissant les trottoirs libres de passage. L'objectif principal est atteint et la protection des automobilistes est matérialisée par la zone 30.

- M. Robert RICHARD revient sur l'état du clocher de l'église. Il propose une remise en état « à minima ». M. Le Maire lui répète qu'il partage cette solution et demande à l'adjoint M. François SCHNELL de demander des devis dans ce sens.

La séance a été close à 22 heures 32

Le secrétaire de séance : M. François SCHNELL

Les membres du conseil :

Mme Michèle PARISOT épouse MULLER

M. Jacky KUNTZ



République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Mme Francine BOUTY

M. Richard ROBERT

Mme Sonia FROHN

M. Claude STRINTZ

M. Stéphane POUVIL

Mme Myriam VIX

M. Nicolas STEPHAN

M. Patrick BLANCHONG

Le Maire :
Alfred INGWEILER